



## ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX CIAS DE LA RIVE DROITE



### Des enjeux sociaux aux préconisations

Document final - Février 2013



#### COMPAS-TIS

24, rue de l'Yser - 67100 Strasbourg

Téléphone : 03.90.41.09.18

Mel : [contact@compas-tis.com](mailto:contact@compas-tis.com)

<http://www.lecompas.fr>

<http://www.e-compas.fr>

<http://www.observationsociete.fr/>

# Sommaire

Rappel de la démarche d'analyse des besoins sociaux	3
<b>Partie I : Contexte et enjeux</b>	<b>4</b>
<b>Partie II : Des enjeux aux préconisations</b>	<b>11</b>
Annexe : liste des participants aux groupes d'analyses partagées	22

## Rappel de la démarche d'Analyse des Besoins Sociaux

Observer les besoins de la population avant d'imaginer les solutions pour y répondre? Si le principe relève de l'évidence, nombre d'acteurs publics peinent encore à lui donner une application concrète.

Pour les centres communaux et intercommunaux d'action sociale cette démarche est pourtant devenue, dès 1995, une obligation réglementaire. L'article R.123-1 du Code de l'action sociale et des familles, issu du décret n° 95-562 du 6 mai 1995, précise en effet que les CCAS et les CIAS «procèdent annuellement à une analyse des besoins sociaux de la population qui relève d'eux, notamment de ceux des familles, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées et des personnes en difficulté». Les CCAS assurant désormais une action sociale générale, et non plus seulement subsidiaire, l'ABS doit assurer la pertinence de leurs interventions dans ce cadre étendu.

Le CIAS de la Rive Droite, qui couvre un territoire composé de 3 communes (Ay-sur-Moselle, Flévy et Trémery) comptant un peu plus de 3 200 habitants en 2008, a souhaité mener son analyse des besoins sociaux afin de mieux connaître ou d'actualiser sa perception des besoins de sa population.

Dans le cadre de cette démarche, un **diagnostic sur la réalité sociale du territoire communal** a été réalisé par le cabinet COMPAS-TIS, sur la base d'un ensemble défini d'indicateurs et de données collectées.

A partir des problématiques sociales qui se sont dégagées lors du diagnostic, le CIAS de la Rive Droite a procédé avec ses partenaires locaux à une **analyse partagée**.

Ces temps d'analyse partagée visait à :

- S'approprier et affiner par les échanges le diagnostic social,
- Dégager ensemble quelques pistes d'intervention pour chacune des thématiques retenues,
- Contribuer ainsi à la mise en oeuvre de la politique sociale du territoire, en cohérence avec les besoins du territoire.

Ainsi, accompagnés par le COMPAS-TIS, le CIAS de la Rive Droite et ses partenaires se sont engagés dans réflexion commune autour des thématiques suivantes, apparues comme essentielles pour le développement futur du territoire :

- 1) **Les personnes âgées, en lien avec le vieillissement de la population**
- 2) **Le développement d'une offre de services à destination des jeunes de 12 à 17 ans**

Les groupes d'analyse partagée réunissant des élus et des acteurs institutionnels ou associatifs intervenant sur le territoire ont été organisés sur deux temps en début d'année 2013.

Le document proposé ici a été élaboré à partir du diagnostic et des travaux collectifs réalisés.

La première partie dresse un état des lieux du territoire d'intervention du CIAS de la Rive Droite. Au regard des constats et enjeux ressortis des analyses, des préconisations déclinées en pistes d'actions sont proposées en seconde partie.

## PARTIE I - Contexte et enjeux

### 1) Situation démographique : un territoire qui attire plutôt des jeunes familles mais dont la population va fortement vieillir dans les prochaines années

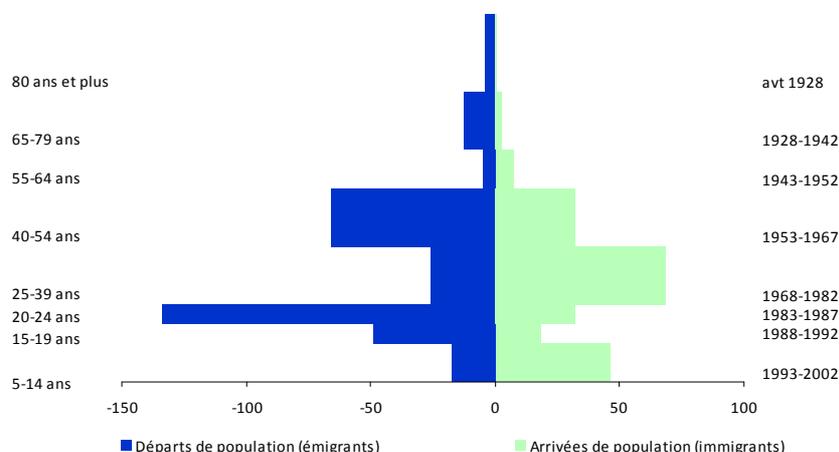
En 2008, le territoire du CIAS de la Rive Droite compte à peine plus de 3200 habitants : 1560 habitants à Ay-sur-Moselle, 1090 à Trémery et 570 à Flévy. Entre 1999 et 2008, le territoire a connu une légère augmentation de la population de près de 60 habitants, avec des tendances différentes selon la commune. Alors que la commune de Trémery a perdu 55 habitants, celle de Flévy en a gagné près de 80. A Ay-sur-Moselle, la population a augmenté d'environ 40 habitants sur la même période.

Cette légère augmentation de la population sur le territoire est le résultat des soldes migratoire et naturel. D'une part, entre 1999 et 2008, le solde migratoire devient négatif (légèrement plus de départs que d'arrivées). D'autre part, durant la même période le solde naturel est positif (14 naissances de plus que les décès sont recensées chaque année sur la période 1999-2008).

Le territoire du CIAS de la Rive Droite voit moins sa population se renouveler que l'ensemble de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz. Les mouvements de population sont plus faibles que sur le territoire intercommunal. Entre 2003 et 2008, le territoire compte parmi sa population 15% de nouveaux habitants (contre 20% pour le territoire de la Communauté de Communes), soit 469 habitants. Des différences notables sont à noter selon les communes : 25% de la population de 5 ans et plus de Flévy en 2008 n'y résidait pas 5 ans auparavant (soit 133 personnes) ; à Trémery, le poids de nouveaux arrivants n'est que de 11% en 2008 (soit 115 personnes).

La variation du poids des nouveaux arrivants s'explique majoritairement par deux facteurs : le poids des nouvelles constructions et le type d'habitat dominant. Les nouvelles constructions attirent de nouveaux habitants. Alors que selon le type d'habitat du territoire, c'est le rythme de renouvellement de la population qui diffère, avec un renouvellement généralement plus rapide dans le parc locatif que chez les propriétaires, et dans les petits logements que dans les grands logements.

Comme nous le montre le graphique ci-dessous, les nouveaux arrivants sont pour la plupart des jeunes actifs âgés de 25 à 39 ans, accompagnés bien souvent d'enfants, et dont on peut supposer qu'ils s'installent sur le territoire dans le cadre d'un accès à la propriété. Les personnes quittant le territoire sont majoritairement âgées de 20 à 24 ans, en lien avec la décohabitation des enfants et des personnes âgées de 40 à 54 ans.



Par ailleurs, l'évolution du nombre de ménages est plus rapide que celle de la population. En 1999, 862 ménages résidaient sur le territoire du CIAS de la Rive Droite ; en 2008, ils sont 1190 soit 101 ménages de plus qu'en 1999, soit une augmentation de +8,3% (contre +1,8% de hausse de la population sur la même période).

Comme partout ailleurs, le nombre de personnes par ménage baisse (2,7 aujourd'hui contre 3 en 1990), en lien avec plusieurs facteurs :

- la croissance du nombre de ménages d'une seule personne, en lien avec le vieillissement de la population notamment
- l'augmentation des couples sans enfants
- l'augmentation des familles monoparentales (de 48 en 1999 à 60 familles en 2008). Elles représentent 10% des familles du territoire, soit un taux deux fois inférieur à celui du département.

Cette diminution de la taille des ménages risque de se poursuivre dans les années à venir en lien avec le vieillissement de la population du territoire et les mutations de la cellule familiale.

En 2008, le territoire est moins âgé que la moyenne départementale et nationale : 580 personnes sont âgées de 60 ans et plus, et 135 personnes sont âgées de 75 ans et plus. La part des 60 ans et plus est la moins élevée sur Flévy (13%), la plus élevée sur Ay-sur-Moselle (19%). La part des 75 ans et plus varie peu entre les communes (autour de 4%), soit un ratio près de deux fois plus faible que celui du département (8%). Leur évolution entre 1999 et 2008 a été beaucoup moins marquée (+14%) que sur la Communauté de Communes (+47%) et le département (+32%).

	60 ans et plus		75 ans et plus		Evolution des 75 ans et plus 1999-2008		Indice d'évolution des générations âgées (60-74 ans / 75 ans et plus)
	Effectifs	% pop totale	Effectifs	% pop totale	Effectifs	%	
AY-SUR-MOSELLE	306	19,4	62	3,9	+2	+3,8	3,92
FLEVY	76	13,2	22	3,9	-5	-17,9	2,41
TREMERY	197	18,0	50	4,5	+19	+60,6	2,96
CIAS de la Rive Droite	579	17,8	134	4,1	+16	+13,7	3,31
CC de Maizières-lès-Metz	4 436	20,3	1 373	6,3	+441	+47,4	2,23
Département de la Moselle	218 947	21,0	80 900	7,8	+19 767	+32,3	1,71
France Métropolitaine	13 720 286	22,1	5 389 101	8,7	+884 190	+19,6	1,55

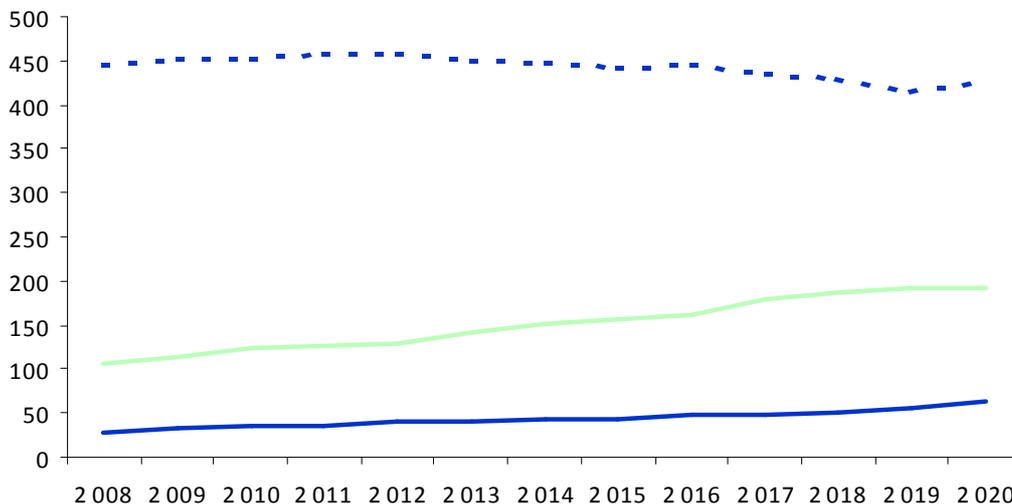
Source : INSEE, RP 2008

Pour autant, compte tenu de la structure par âge existante, la population âgée devrait augmenter plus vite que celle de la France métropolitaine dans les 15 années à venir (indice d'évolution des générations âgées<sup>1</sup> de 3,31 contre 1,55). Le vieillissement risque d'être légèrement plus marqué sur la commune d'Ay-sur-Moselle (indice d'évolution des générations âgées de 3,92).

<sup>1</sup> L'indice d'évolution des générations âgées rapporte le nombre de personnes âgées de 60-74 ans au nombre de personnes âgées de 75 ans et plus. Il donne une idée du vieillissement à venir dans les prochaines années. Plus il est élevé, plus le territoire en question risque de voir sa population âgée croître dans les 15 années à venir

Source : Estimations COMPAS  
**Projection de la population âgée par groupes d'âge à l'horizon 2020**  
**CIAS de la Rive Droite**

- ■ ■ 60-74 ans
- 75-84 ans
- 85 ans et plus



Selon nos projections, la progression des 60 ans et plus devrait être de plus de 17% entre 2008 et 2020, soit environ 100 personnes âgées en plus sur l'ensemble du territoire. Sur les 10 ans à venir, ce sont les « 85 ans et plus » qui connaîtront la progression la plus rapide : +122%, soit 33 personnes de plus. Ce vieillissement de la population va avoir impact fort sur les besoins en prestations à l'attention des publics âgés.

## 2) Les revenus : un niveau de vie moyen relativement élevé

### Evolution du revenu fiscal médian des ménages par UC

	Revenu médian			
	2001	2009	Evolution 2001-09 en €	Evolution 2001-09 en %
AY-SUR-MOSELLE	1 421	1 778	+357	+25,1%
FLEVY	1 341	1 631	+290	+21,6%
TREMERY	1 269	1 551	+281	+22,1%
CIAS de la Rive Droite	1 356	1 674	+318	+23,5%
CC de Maizières-lès-Metz	1 268	1 576	+308	+24,3%
Département de la Moselle	1 166	1 475	+310	+26,6%
France Métropolitaine	1 221	1 530	+309	+25,3%

Source : INSEE, DGI 2001-2009

Nous nous intéressons ici au revenu fiscal par unité de consommation (UC)<sup>2</sup> avant redistribution. Le revenu fiscal se définit comme étant la somme des ressources déclarées aux impôts. A titre d'exemple, il s'agit du salaire, des pensions, des revenus du patrimoine... Cet indicateur permet de comparer les niveaux de vie des ménages de taille différente. Globalement, le revenu fiscal médian par unité de consommation s'élève à

<sup>2</sup> Pour obtenir le revenu fiscal selon la taille des ménages, il faut attribuer à chaque membre du ménage (unité de consommation) les valeurs suivantes : 1 pour le 1er adulte - 0.5 pour le 2ème adulte ou enfant de 14 ans et plus - 0.3 par enfant de moins de 14 ans.

1674 € par mois en 2008. Cela veut dire que la moitié des habitants du territoire ont un revenu mensuel par UC inférieur à 1674€ et l'autre moitié un revenu par UC supérieur à 1674 €. Ce revenu est supérieur aux moyenne départementale et nationale. Le territoire semble être dans une situation plus favorable. Des différences sont toutefois à relever selon les communes : à Ay-sur-Moselle, le revenu fiscal médian par UC est supérieur de plus de 220€ que Trémery (1778€ contre 1551€).

Sur la période récente, entre 2008 et 2009, le revenu médian déclaré a diminué de 12€ dans le CIAS de la Rive Droite, alors qu'il a continué à augmenter sur le département de la Moselle (+11€) et en France Métropolitaine (+19€). Au niveau des communes, il a augmenté sur la commune d'Ay-sur-Moselle (+4€), alors qu'il a nettement diminué sur Flévy (-33€) et sur Trémery (-27€), témoignant d'un appauvrissement général de la population, en lien avec la crise économique qui impacte le territoire.

### Les allocataires CAF à bas revenus

	Allocataires à bas revenus	Personnes couvertes par les bas revenus	Part des allocataires parmi les ménages de 20-64 ans
AY-SUR-MOSELLE	31	53	7,2%
FLEVY	16	37	10,5%
TREMERY	20	51	6,9%
CIAS de la Rive Droite	67	141	7,7%
Département de la Moselle	59 381	142 355	18,6%

Sources : CAF, 31/12/2011 et INSEE, RP 2008

Au 31/12/2011, 67 ménages sont allocataires CAF à bas revenus<sup>3</sup> sur l'ensemble du territoire. Au total, 141 personnes sont concernées par des bas revenus, soit près de 8% des ménages dont la personne de référence a entre 20 et 64 ans.

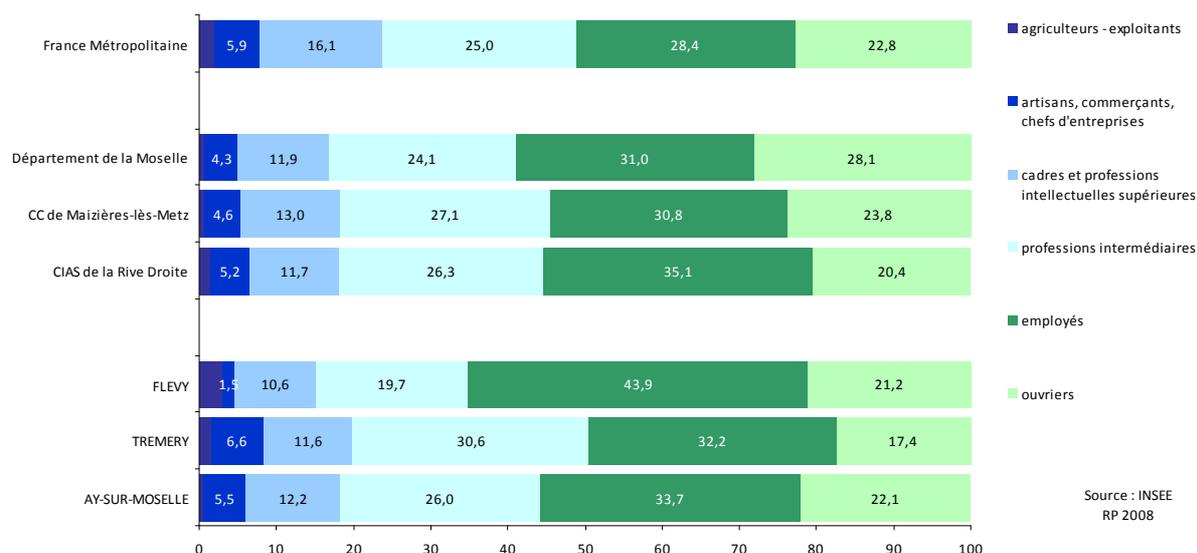
### 3) L'emploi

En 2008, on recense sur le territoire 4 630 emplois pour 1 480 actifs occupés. Le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs occupés ayant un emploi et résidant sur le territoire (du fait de la présence du groupe PSA à Trémery). Le territoire attire donc chaque jour un nombre élevé d'actifs occupés domiciliés sur d'autres communes. En d'autres termes, le territoire est particulièrement attractif d'un point de vue économique. Dans le cadre des migrations pendulaires, le territoire attire ainsi quotidiennement plus de 4 200 personnes qui ne résident pas sur l'une des trois communes.

Parmi les actifs occupés résidents du territoire, les « employés » et les « professions intermédiaires » sont sur représentés. A contrario, les « ouvriers » et les « cadres et professions intellectuelles supérieures » sont sous représentés.

<sup>3</sup> Les Caisses d'Allocations Familiales demandent à leurs allocataires de déclarer leurs revenus chaque année. Certaines prestations soumises à condition de ressource dépendent de ces déclarations et les allocataires qui estiment y avoir droit sont tenus de le faire. Il a été défini au plan national un « seuil de bas revenus » qui correspond à 60 % du revenu médian. C'est un indicateur de difficulté monétaire établi pour les caisses d'allocations familiales, il est de 949 € par unité de consommation en décembre 2011.

### Poids des catégories socio-professionnelles parmi les actifs occupés en %



Enfin, le territoire est moins touché par le chômage (indice de chômage estimé à 8% en 2010) que la Communauté de Communes (12%) et le département (13,5%). Au total, 127 demandeurs d'emploi<sup>4</sup> sont répertoriés sur le territoire au 31/12/2010.

Conséquence de la crise, entre 2008 et 2009, le nombre de DEFM de catégorie A a augmenté de 44% entre 2008 et 2009 (passant de 70 à 101 personnes).

	Total des DEFM Catégorie A, B ou C	DEFM catégorie A, B ou C				Indice de chômage estimé*		
		Hommes		Femmes		Total	Hommes	Femmes
		nb DEFM	%	nb DEFM	%			
AY-SUR-MOSELLE	59	26	44,1	33	55,9	7,9	6,6	9,3
FLEVY	31	14	45,2	17	54,8	10,3	8,5	12,5
TREMERY	37	17	45,9	20	54,1	7,2	6,1	8,6
CIAS de la Rive Droite	127	57	44,9	70	55,1	8,1	6,8	9,7
CC de Maizières-lès-Metz	1 266	626	49,4	636	50,2	12,1	11,2	13,1
Département de la Moselle	65 990	34 352	52,1	31 638	47,9	13,5	13,1	14,0

\* DEFM de catégorie A, B ou C au 31/12/2010 parmi la population active au RP2008

Source: Pôle Emploi 31/12/2010 & INSEE RP 2008

Le chômage touche plus fortement les femmes et les jeunes. 55% des demandeurs d'emplois sont des femmes sur le territoire du CIAS (48% pour la Moselle). L'indice de chômage est particulièrement élevé chez les jeunes de moins de 25 ans (15% - contre 9% pour les plus de 50 ans). Il est particulièrement élevé pour les communes de Flévy (20%) et de Trémery (18%).

Le taux d'activité des femmes âgées de 25 à 54 ans est de 86% et est donc supérieur à la moyenne départementale (81%). De ce fait, la prise en charge des enfants est impérative sur le territoire, car 75% des enfants âgés de 0 à 10 ans vivent au sein d'un ménage où tous les parents présents ont une activité professionnelle. De plus, les services collectifs de garde d'enfants doivent faire face à de nouveaux besoins qui concernent les temps partiels et les horaires décalés. Ainsi, 36% des femmes salariées de 25-54 ans travaillent à temps partiel (contre 2% pour les hommes).

<sup>4</sup> Comprend les DEFM de catégorie A, B et C

Parmi l'ensemble des actifs occupés résidant sur le territoire (1 500 salariés), 17% travaillent à Metz (257 salariés), 15% à Trémery (219 salariés), 10% à Ay-sur-Moselle (143 salariés) et 9% au Luxembourg (140 salariés).

Globalement, la situation de l'emploi est plutôt favorable sur le territoire (revenus plus importants, indice de chômage plus faible), mais les évolutions récentes témoignent d'une dégradation de la situation.

#### 4) Le logement : une forte proportion de propriétaires

En 2008, le territoire couvert par le CIAS de la Rive Droite compte environ 1 240 logements, avec un taux de vacance de 3,5%<sup>5</sup> (45 logements). Entre 1999 et 2008, le nombre de logements a augmenté de 117, soit une augmentation de 10% du parc. La progression du nombre de logements est plus rapide que celle des ménages (+8,3%). L'augmentation de la population est le fait de constructions nouvelles, car les résidences secondaires et les logements vacants progressent également. Le nombre de logements vacants a presque doublé en 9 ans (de 24 logements en 1999 à 45 logements en 2008).

	Ensemble des résidences principales	Répartition par statut d'occupation (en %)			
		propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement
AY-SUR-MOSELLE	582	83,7	12,8	1,4	2,1
FLEVY	209	86,1	12,5	0,0	1,4
TREMERY	399	77,0	14,2	8,1	0,7
CIAS de la Rive Droite	1 190	81,9	13,2	3,4	1,5
CC de Maizières-lès-Metz	8 440	72,4	16,1	9,9	1,6
Département de la Moselle	432 804	58,9	24,4	12,8	3,9
France Métropolitaine	26 615 476	57,6	25,0	14,7	2,7

Source: INSEE RP 2008

Le territoire se caractérise par une forte proportion de ménages propriétaires : 82% des résidences principales sont occupées par des propriétaires (contre 59% dans le département) en 2008. Les locataires représentent quant à 17% des ménages. Les communes d'Ay-sur-Moselle et de Trémery disposent de logements sociaux mais en faible nombre (respectivement 8 et 40 logements).

Par ailleurs, 70% des logements sont des grands logements (composés de cinq pièces ou plus). Entre 1999 et 2008, la part des grands logements a augmenté entre 1999 et 2008 (2 points de plus) alors que celle des petits logements (1-2 pièces) a diminué (-0,3 points).

<sup>5</sup> Selon l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants : proposé à la vente, à la location ; déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation; en attente de règlement de succession ; conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés ; gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...).

Ce diagnostic territorial permet de mieux appréhender les évolutions sociales et les besoins sociaux du territoire, en mettant en évidence les caractéristiques sociologiques de la population locale et les attentes de service public qu'elles induisent.

**Les principaux enjeux sociaux du territoire à partir de l'éclairage statistique peuvent se résumer comme suit :**

- La capacité à accueillir et à intégrer un flux de nouveaux habitants et corrélativement à faire face à l'augmentation des besoins sociaux (qu'ils soient exprimés ou non)
- La capacité à répondre aux problématiques d'un territoire qui va plus fortement vieillir dans les années à venir
- L'accroissement des situations d'isolement résidentiel, notamment « seul et âgé » et du coup la capacité à faire face à certaines problématiques liées, à certains risques sociaux connexes (solitude, précarité)
- Le défi d'une partie de la population aux revenus de plus en plus modestes et l'accompagnement des ménages les plus fragiles
- La capacité à construire de nouveaux logements si les communes souhaitent maintenir leur nombre d'habitants
- L'adaptation de l'offre de services aux besoins de la population notamment en direction:
  - o des familles qui sont nombreuses sur le territoire (petite enfance, activités péri et extrascolaire, restauration scolaire, activités à l'attention des adolescents), avec des parents qui travaillent et sont mobiles professionnellement
  - o des personnes âgées

## **PARTIE II - Des enjeux aux préconisations**

Le CIAS de la Rive Droite a souhaité engager une réflexion plus approfondie autour des thématiques suivantes, apparues comme essentielles pour le développement futur du territoire :

- 1) Les personnes âgées, en lien avec le vieillissement de la population
- 2) Le développement d'une offre de services à destination des jeunes de 12 à 17 ans

Deux groupes de travail se sont tenus sur une demi-journée associant différents participants (cf Annexe).

### **1 ) Les personnes âgées**

#### **a) Eléments de cadrage**

Comme nous l'avons vu précédemment, le territoire va connaître un vieillissement important de sa population dans les années à venir. La question du vieillissement de la population est essentielle pour les communes. En 2020, près d'un habitant sur quatre aura plus de 60 ans sur le territoire. Précisons que la vieillesse n'est pas nécessairement synonyme de handicap et dépendance. Les vingt ou trente ans de vie après la retraite recouvrent au moins trois âges de la vieillesse : les 60-75 ans, jeunes retraités, seniors, qui sont une ressource pour la vie de la cité; les 75-85 ans, l'âge des «minihandicaps» mais encore celui de l'autonomie; enfin les plus de 85 ans, qui sont susceptibles d'avoir des problèmes de dépendance. Tous n'auront donc pas besoin des mêmes services ni des mêmes adaptations.

Cette évolution a de multiples impacts, présentés ci-dessous, qu'il est difficile de hiérarchiser.

- Les besoins en logement de la commune modifiés

La baisse des cohabitations intergénérationnelles croisée avec le vieillissement de la population engendre un très fort besoin de nouveaux logements. Ainsi, à 35 ans on est souvent plus nombreux dans son logement qu'on ne l'est à 75 ans. Dès lors, si les communes souhaitent maintenir leur nombre d'habitants, il faudra beaucoup plus de logements sur le territoire.

- L'offre de loisirs impactée

Bien souvent, les communes s'intéressent aux enfants et aux jeunes en termes de loisirs alors même que les personnes âgées représentent également une catégorie de population ayant du temps libéré. Il est nécessaire que la commune s'interroge sur l'offre à proposer, notamment pour la population ayant entre 60 et 74 ans et cela, qu'il s'agisse d'une offre culturelle ou en termes d'équipements sportifs adaptés. Ainsi, en 2008 ce sont 445 personnes âgées qui ont entre 60 et 74 ans. Cela représente un certain nombre d'heures d'activités sportives potentielles !

- Les situations d'isolement renforcées

Près de 40% des personnes âgées de 75 ans ou plus vivent seules. Cet isolement (qui renforce le besoin en logement) nécessite une présence potentielle auprès de la personne (essentiellement des femmes). Là encore, la réponse à ces besoins sociaux doit être locale, de proximité. C'est pourquoi la collectivité a une fonction essentielle à jouer qui

est soit de répondre directement, soit de fédérer un réseau de solidarité important autour des personnes isolées (si ces dernières l'acceptent bien évidemment).

- Les logements des personnes à adapter

Le logement doit être adapté en fonction du handicap ou de la dépendance de la personne. Parallèlement, il peut aussi s'agir de développer une aide à l'entretien du logement. Ainsi, parfois, les menus travaux d'entretien du logement (un changement d'ampoule par exemple), ne peuvent être réalisés par la personne elle-même et le recours aux artisans est souvent trop onéreux. Là encore, la solidarité de proximité est essentielle. Sur le territoire, la quasi totalité des personnes âgées est propriétaire (85% après 80 ans). L'entretien du logement ne peut relever que de la personne âgée elle-même.

- Les niveaux de vie diminués

L'analyse des revenus par ménage (sans tenir compte du nombre de personnes dans le ménage) fait apparaître un niveau de revenu médian par ménage de 1 623 € pour les 60/74 ans et de 1 491 € pour les plus de 74 ans à l'échelle de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz. Cette baisse du niveau de revenu après 74 ans s'explique essentiellement par le décès d'un des deux membres du couples (donc un revenu en moins) et bien souvent une pension de réversion qui est de toutes les façons d'un faible montant. Dès lors, plus la part des 80 ans et plus sera importante et plus le niveau de vie des personnes âgées sera faible. La question de l'accompagnement financier des personnes âgées est une question essentielle.

- Les besoins d'une population dépendante à considérer

Le nombre de personnes âgées de 85 ans et plus va plus que doubler entre 2008 et 2020 (passant de 27 personnes à 60 personnes). Cela va avoir un impact sur les prestations à l'attention des personnes âgées dépendantes. Le territoire compte 35 bénéficiaires de l'APA à domicile en 2011, soit 26% des 75 ans et plus. On peut considérer que ce nombre va lui aussi être amené à doubler dans les années à venir compte tenu de la structure de la population. Il est essentiel d'organiser les services afin de répondre à cette évolution des besoins. La question de la solidarité de voisinage doit être, là encore, accompagnée par les communes et le secteur associatif.

## **b) La parole des acteurs sur les constats et enjeux du territoire, les préconisations d'actions**

Les participants au groupe d'analyse partagée ont travaillé à partir de plusieurs enjeux majeurs concernant la prise en compte des besoins des personnes âgées du territoire. L'objectif a été d'affiner pour chaque enjeu les constats propres au territoire, repérer les manques et les besoins éventuels non couverts, et réfléchir collectivement à des propositions d'actions qui pourraient être portées par le CIAS, dans le cadre de ses compétences propres ou dans le cadre de partenariat.

Il appartiendra aux élus de se prononcer sur les préconisations et les pistes d'actions à retenir et à mettre en œuvre, sachant que chacun des leviers peut être utilisé ou non, et avec plus ou moins d'intensité

En amont, il est rappelé l'action du CIAS à l'attention de ces publics :

Les missions facultatives du CIAS concernent différentes strates de la population. Il y a d'une part les personnes âgées dépendantes ou handicapées pour lesquelles ont été mises en œuvre le portage des repas à domicile (5 usagers), le service de téléalarme, une

navette hebdomadaire pour effectuer les courses, ainsi qu'un service d'aide à domicile pour de petits travaux tels que ménage, jardinage,...

Une participation financière est accordée par le CIAS en fonction des revenus des bénéficiaires.

Par ailleurs, afin d'être le plus possible à leur écoute, le Conseil d'Administration a mis en place une commission personnes âgées réunissant des habitants de chaque collectivité.

### **Enjeu n° 1 : l'accès aux aides, aux services, aux droits**

- Les constats issus des professionnels
  - Des difficultés à orienter les publics vers les différents services d'aides à domicile adaptés aux besoins des personnes
  - Des problèmes de continuité de l'offre de services en lien avec la modification des critères retenus par la CARSAT pour la mise en œuvre des Plans d'Aides Personnalisés
  - Des personnes âgées du territoire qui ne connaissent pas l'offre de services existante et proposée par le CIAS sur le territoire
  - Des personnes âgées qui ne savent pas où se renseigner et se tournent vers le CMS d'Hagondange
  - L'accessibilité du CLIC de la Nied situé à Courcelles-Chaussy compte tenu de l'éloignement géographique (30 min de voiture de Trémery) et des difficultés de mobilité des publics âgés. A noter qu'une réorganisation territoriale des CLIC du département est en projet
  - La méconnaissance des professionnels de certains dispositifs ou certaines aides compte tenu de la diversité et de la complexité de l'offre existante
  - Le manque de coordination avec les acteurs sociaux institutionnels intervenant sur le territoire, notamment les services sociaux du Conseil Général

#### **Les préconisations d'actions**

- La mobilisation des ressources proposées par le CLIC de la Nied : à court terme, une mise à disposition d'un listing des services d'aide à domicile agréés par le Conseil Général dans le cadre d'une démarche qualité
- La mise en oeuvre d'une permanence régulière du CLIC dans le territoire (fréquence à déterminer à partir d'une analyse des besoins) pour faciliter la mise à disposition d'informations
- Le développement d'un partenariat avec les services d'aides à domicile intervenant sur le territoire afin d'assurer une veille des besoins des personnes âgées. En amont, identifier l'ensemble des intervenants sur le territoire
- Le développement du partenariat avec les assistantes sociales de secteur intervenant sur les 3 communes
- Le renforcement de la communication des aides et services existants auprès des personnes âgées. Par exemple, s'appuyer sur l'organisation du Goûter des Seniors pour diffuser de l'information et sensibiliser les personnes présentes sur l'existant, en veillant à ce que cela reste un temps convivial

## **Enjeu n° 2 : le développement et la diversification des services de maintien à domicile, la nécessité d'une veille collective sur les situations de maintien à domicile problématiques, les situations de rupture**

- Les constats issus des professionnels
- Des besoins nouveaux qui pourraient émerger : des services types aide aux démarches administratives (tri du courrier, déclaration d'impôt,...) ou petits travaux (changer une ampoule, poser une barre d'appui,...)
- Des difficultés pour identifier les besoins des personnes âgées et leurs problématiques
- Un manque de coordination entre les différents intervenants à domicile. A ce titre, le Conseil Général développe une « pochette de coordination » afin de faciliter la mutualisation de l'action des différents intervenants. Une expérimentation en cours sur quelques territoires
- La difficulté à mobiliser les aidants familiaux, qui ont besoin que l'on s'occupe d'eux

### **Les préconisations d'actions**

- Privilégier des actions valorisant l'entraide et les solidarités entre les habitants pour répondre aux besoins de petits services en favorisant le bénévolat et la participation des jeunes seniors à la vie de la cité par exemple
- Besoins d'interventions à domicile auprès de personnes très fragilisées : développer des partenariats avec d'autres acteurs intervenant à domicile sur le territoire
- Développer en partenariat des actions en direction des personnes âgées à domicile : programme d'activités physiques, ateliers mémoires,...
- Développer en partenariat avec le CLIC et le CG des actions de soutien aux aidants naturels

## **Enjeu n°3 : la lutte contre l'isolement des personnes âgées en perte d'autonomie, avec potentiellement un risque de retrait social dans des conditions de vie problématiques (hygiène, sécurité, pauvreté)**

### **Constats issus des professionnels**

- Un isolement important de certaines personnes âgées en lien avec des comportements individuels. L'environnement peut entraîner un repli sur soi.
- Pour autant, le sentiment que de nombreuses personnes âgées sont entourées de leurs familles, bien souvent présentes sur le territoire
- Les difficultés à trouver des transports adaptés, pouvant entraîner un retrait de la vie sociale
- La difficulté à repérer et à toucher ses publics qui n'expriment pas toujours des demandes

### Les préconisations d'actions

- Identifier le nombre de personnes âgées en situation d'isolement : repérer les publics isolés, développer des actions d'accompagnement des PA lors de la disparition d'un conjoint, effectuer une visite au moins une fois par semestre/an auprès des plus de 80-90 ans, créer un réseau de veilleurs (élus, voisins, proches, commerçants, pharmaciens, agents municipaux, médecins, paroisse, etc...)
- Valoriser les solidarités existantes et les solidarités intergénérationnelles dans la définition d'actions visant des publics différents du point de vue de leur âge, veiller à préserver la possibilité de rencontres inter-générationnelles, en sus des activités qui s'organisent entre seniors.
- S'appuyer sur les acteurs des loisirs et de la culture pour offrir de la présence et des activités aux personnes vivant seules à domicile : portage de livre à domicile avec la bibliothèque, etc...

## Enjeu n° 4 : l'aide à la mobilité par la mise en place de transports adaptés

### Constats issus des professionnels

- Des besoins en transports pour aller faire ses courses, se rendre chez des spécialistes, etc..
- La navette mise en place par le CIAS est peu utilisée, car pas adaptée à la demande (horaires, pas de ramassage à domicile avec des difficultés à se rendre aux arrêts, ...)

### Les préconisations d'actions

- Adapter la navette à la demande proposée par le CIAS aux attentes des usagers (ramassage à domicile, horaires adaptés)

## Enjeu n° 5: une offre de loisirs adaptée et accessible

### Constats issus des professionnels

- Une vie associative existante sur le territoire, qui mobilise cependant toujours les mêmes publics. Comment « s'ouvrir » à d'autres personnes?
- Des activités qui pourraient être diversifiées
- Des activités spécifiques proposées aux personnes les plus âgées (taï-chi par exemple)

### **Les préconisations d'actions**

- Adapter l'offre de service à la situation des personnes âgées : horaire des activités, possibilité d'accessibilité, adaptation de l'offre à la situation physique des personnes âgées : mise en place d'un plan d'animations culturelles dont les tarifs sont adaptables et les activités adaptées, offre sportive adaptée, tarification adaptée au niveau de revenus des personnes âgées et notamment à la diversité des niveaux de vie des retraités
- Accompagner les associations existantes à développer de nouvelles activités (jeux de société à domicile par exemple)

## **Enjeu n°6: l'encouragement à l'adaptation des logements**

### Constats issus des professionnels

- Une méconnaissance des dispositifs existants
- Des personnes très isolées et repliées, dans des logements dégradés et peu adaptés à la perte d'autonomie (« grandes fermes lorraines »)

### **Les préconisations d'actions**

- Informer sur l'adaptation de l'habitat en matière de financement, de conseil, d'appui: réaliser un recueil simple et clair de tous les dispositifs et outils disponibles et diffusion dans l'Echo des Générations, organisation d'une conférence « comment sécuriser son logement »

## **Enjeu n°7: la prévention de la santé en lien avec la perte d'autonomie**

### Constats issus des professionnels

- Des besoins d'organisation d'évènements ou d'ateliers (équilibre, nutrition, mémoire)

### **Les préconisations d'actions**

- Engager un partenariat avec la CARSAT pour la mise en place d'évènements ou d'ateliers en lien avec la prévention de la santé

## **2) L'offre de services à l'attention des jeunes de 12 - 17 ans**

### **a) Eléments de cadrage : des services à la population développés, mais qui comportent certaines carences**

Comme nous l'avons vu précédemment, le territoire a tendance à attirer de jeunes ménages actifs âgés de 25 à 39 ans qui s'installent sur le territoire pour accéder à la propriété. Ces jeunes ménages sont bien sûr ceux qui ont le plus souvent des enfants (ou qui vont en faire prochainement !).

En 2008, le territoire compte près de 600 familles avec au moins un enfant. Depuis 1999, on dénombre 46 familles en plus sur l'ensemble du territoire, cette augmentation se concentrant sur les communes d'Ay-sur-Moselle et de Flévy.

Cette population a des besoins spécifiques en terme de services.

### **Organisée au niveau intercommunal, l'offre d'accueil à la petite enfance couvre les besoins (tout au moins en terme de capacités d'accueil)**

Les communes ont transféré leur compétence dans le domaine de la petite enfance au CIAS. Cela permet de mutualiser les moyens et d'offrir une offre de service cohérente à l'ensemble des habitants du territoire intercommunal.

En 2012, on recense une offre d'accueil répartie entre les modes collectif et individuel.

Le multi-accueil l'Univers des Patabulles offre 50 places. Au total, en 2012, 102 enfants sont inscrits dans le multi-accueil, dont 37% d'entre eux ne résident pas une des trois communes que couvre le CIAS (soit 38 enfants).

Par ailleurs, fin 2011, 39 assistantes maternelles sont recensées sur le territoire. Parmi elles, 18 se trouvent à Trémery, 17 à Ay-sur-Moselle et 4 à Flévy. A ces 39 assistantes maternelles correspondent 63 agréments pour des enfants âgés de 0 à 18 ans, les deux tiers de ces agréments concernant des enfants de moins de 3 ans (soit 42 agréments).

En terme de volume, on peut considérer que l'offre en matière de petite enfance permet de répondre aux besoins. Sur l'ensemble du territoire, environ 30 naissances domiciliées sont enregistrées chaque année depuis 2008. En 2008, le territoire compte environ 120 enfants de moins de 3 ans. Parmi eux, 77% des enfants vivent dans une famille où l'ensemble des parents sont actifs (soit 92 enfants). Pour ces enfants, les besoins en matière de mode de garde de la petite enfance risquent d'être plus importants.

Des besoins spécifiques d'accueil peuvent cependant être à prendre en compte : les ménages qui travaillent sur des horaires décalés, et parmi eux des femmes qui sont en situation de monoparentalité, doivent trouver des solutions de type « système D » pour faire garder leurs enfants, car l'amplitude horaire en accueil collectif ou chez une ASMAT est la journée.

### **Une offre diversifiée dans le domaine périscolaire et des loisirs à destination des enfants de 3 à 12 ans**

Le CIAS propose une offre de services étendue dans les domaines périscolaires et des loisirs pour les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire :

- des activités périscolaires dans chacune des trois communes, à partir de 7h30 jusqu'à l'ouverture des écoles et de la fermeture des écoles jusqu'à 18h00 au plus tard.
- un service de restauration scolaire fonctionnant sur 3 sites d'accueil, avec une prise en charge des enfants de la fin des classes jusqu'à l'ouverture des écoles
- des activités extra-scolaires : les mercredis éducatifs sont ouverts aux enfants âgés de 3 à 12 ans avec diverses modalités d'accueil (à la demi-journée sans repas, à la demi-journée avec repas, à la journée complète avec repas) ; les centres aérés accueillant les enfants durant les vacances scolaires ; des séjours au ski sont régulièrement organisés pour les 8-13 ans.

Dans le cadre de ce travail, les données relatives aux enfants fréquentant les différents services n'ont pas pu être exploitées. Selon les acteurs du territoire, il semblerait que l'offre de services proposées aux enfants de cette tranche d'âge permet de répondre aux besoins.

Rappelons que sur le territoire, 307 enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires des trois communes (108 enfants en maternelle et 199 enfants en écoles élémentaires). La relative stabilité du nombre de naissances et l'arrivée de couples avec enfant(s) sur le territoire pourraient favoriser une tendance haussière du nombre d'enfants scolarisables.

### **L'absence d'offres à l'attention des adolescents**

Depuis sa mise en place, le CIAS a principalement développé des services dans le domaine de la petite enfance et de l'enfance. Pour autant, peu d'offres sont aujourd'hui proposées aux adolescents du territoire, mis à part l'organisation régulière de séjours au ski.

En 2008, on recense pourtant 397 jeunes âgés de 11 à 17 ans sur l'ensemble des trois communes. La population de cette tranche d'âge est fortement présente sur le territoire (elle représente 12% de la population totale contre 8% dans le département). Plus dans le détail, 228 jeunes sont âgés de 11 à 14 ans (collégiens) et 169 jeunes de 15 à 17 ans (lycéens).

### **b) La parole des acteurs sur les constats et enjeux du territoire, les préconisations d'actions**

Les participants au groupe d'analyse partagée ont travaillé spécifiquement autour d'une réflexion portant **sur le développement d'une offre de services à l'attention des pré-adolescents et des adolescents**, compte tenu de l'absence de politiques à destination de ces publics.

Les enjeux concernant ce public peuvent être de plusieurs ordres :

- Participer à leur épanouissement en développant une offre de loisirs adaptée (activités sportives, éducatives, culturelles, séjours)
- Prévenir les conduites à risques (alcool, tabac, drogue, MST, sécurité routière,...)
- Soutenir les parents dans leur fonction parentale

### Constats issus des professionnels

- Il y a quelques années, une politique spécifique à l'attention des adolescents était portée par certaines communes (mise à disposition d'un local, chantier jeunes,

recrutement d'un animateur dans le cadre d'un emploi-jeune, lien avec les clubs sportifs et le collège de Talange)

- Lors de la création du CIAS et du transfert de compétences des communes vers la structure, les priorités ont été le développement de l'offre de services de la petite enfance et des activités périscolaires et de loisirs à l'attention des enfants de 4 à 12 ans. Les moyens disponibles n'ont à ce stade pas permis d'assurer une continuité dans les projets menés à l'attention des pré-adolescents et des adolescents
- Aujourd'hui, sur le territoire, les acteurs du CIAS et des communes n'ont plus de contact avec les jeunes ; par ailleurs, il n'existe plus d'espace à leur disposition (sauf sur Flévy où une salle est mise à disposition des jeunes par la Mairie)
- Pas de demandes spécifiques des parents aujourd'hui. Pour autant, des demandes risquent d'apparaître pour les parents d'enfants qui fréquentent aujourd'hui les activités de loisirs et qui n'auront plus l'âge pour le faire demain (logique de continuité des services)
- Peu de contacts avec les parents de jeunes de 11 à 17 ans. Pas de connaissance d'éventuels besoins en terme de soutien à la parentalité.
- Les pré-adolescents ont des besoins particuliers, notamment pendant les vacances scolaires (centres aérés), car ce public n'est pas encore tout à fait autonome
- Des jeunes qui « traînent » durant les vacances scolaires
- La nécessité de disposer d'un local de rassemblement. Permet de faciliter leur mobilisation également. Des locaux sont disponibles sur les communes
- Une réflexion à mener pour mutualiser les expériences avec les villages environnants (Ennery et Argancy ont développé une politique spécifique à l'attention des adolescents, dans les champs culturels et sportifs)
- La possibilité de ré-engager une véritable politique à l'attention des adolescents repose sur des moyens humains supplémentaires ?

#### **Les préconisations d'actions**

- Mettre en place durant les vacances scolaires un centre aéré pour les pré-adolescents (11-14 ans) en s'appuyant sur les locaux du CIAS et les infrastructures du territoire et en mobilisant des ressources humaines en interne (personnel intervenant actuellement dans le périscolaire). Phase test en avril 2013
- Engager une réflexion avec les villages environnants pour identifier les possibilités de mutualiser les moyens à destination du public adolescents
- Faciliter et accompagner le développement des activités culturelles (concerts, danse, théâtre) sur le territoire, en mobilisant notamment les locaux disponibles
- Définir les conditions nécessaires pour la mise à disposition d'un espace d'accueil jeunes sur le territoire
- Veiller à intégrer les jeunes dans des actions favorisant le lien inter-générationnel
- Mieux connaître les besoins de ce public, mais aussi de leurs parents, en s'appuyant notamment sur le développement de nouvelles activités

## Annexes

Les participants au groupe d'analyse partagée sur la thématique des personnes âgées

Prénom Nom	Structure
David la Vaullée	CIAS de la Rive Droite (responsable)
Catherine Lapoirie	CIAS de la Rive Droite (présidente, élue)
Solange Lallier	CIAS de la Rive Droite (élue)
Nadia Dekhar	CIAS de la Rive Droite (élue)
Antoinette Charf	CIAS de la Rive Droite (élue)
Bernard Marie	CIAS de la Rive Droite (élu)
Audrey Ecker	CIAS de la Rive Droite (secrétaire)
Véronique Troian	CG de la Moselle
Mme Capone	Association 3 <sup>ème</sup> Âge
Isabelle Hamm	CLIC de la Nied
Simon Leyendecker	COMPAS-TIS

Les participants au groupe d'analyse partagée sur la thématique des jeunes

Prénom Nom	Structure
David La Vaullée	CIAS de la Rive Droite (responsable)
Catherine Lapoirie	CIAS de la Rive Droite (présidente, élue)
Audrey Ecker	CIAS de la Rive Droite (secrétaire)
Solange Lallier	CIAS de la Rive Droite (élue)
Simon Leyendecker	COMPAS-TIS





**COMPAS-TIS**

24, rue de l'Yser - 67100 Strasbourg

Téléphone : 03.90.41.09.18

Mel : [contact@compas-tis.com](mailto:contact@compas-tis.com)

<http://www.lecompas.fr>

<http://www.e-compas.fr>

<http://www.observationsociete.fr/>